



FICHE DE CANDIDATURE « PALIER SECONDE »

Des élèves scolarisés hors académie de Rennes

Pour une **ADMISSION** dans un établissement public de l'Education nationale et de l'enseignement agricole

- en 1^{re} technologique STI2D, STL, STMG, ST2S, STAV, STHR
- en 1^{re} professionnelle ou 1^{re} BMA (pour les élèves souhaitant changer de filière ou d'établissement et les élèves issus de 2^{de} pro famille métiers (annexe 4) et de 2^{de} pro agricole)
- en 2^{de} professionnelle ou en 2^{de} GT (pour les élèves scolarisés en 2^{de} pro ou en 2^{de} GT)

Identification de l'établissement

Identification du candidat

N° Etablissement

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom :

Adresse :

.....

.....

Cachet :

Nom de l'élève :

Prénom :

N° Identifiant élève :

Date de naissance :

LV1 :

Nom du représentant légal :

Un dossier a-t-il été envoyé à la commission médicale prévue en mai 2024 ?

Oui

Non

Origine scolaire / Souhait(s)

Je suis actuellement scolarisé en voie générale et technologique (2^{de} GT ou 1^{re} générale ou technologique) et je souhaite intégrer une :

- 1^{re} technologique STI2D, STL, STMG, ST2S, STAV, STHR
- 2^{de} professionnelle
- 1^{re} professionnelle ou 1^{re} BMA
- 1^{re} année de CAP
- Maintien en 2^{de} GT ou 1^{re} technologique

Je suis actuellement scolarisé en voie professionnelle (2^{de} professionnelle, terminale CAP ou 1^{re} professionnelle) et je souhaite intégrer une :

- 2^{de} professionnelle
- 1^{re} professionnelle ou 1^{re} BMA
- 1^{re} année de CAP

Pour une candidature vers une 2^{de} GT – Cas très particulier – utilisation de la « fiche de candidature passerelle 2^{de} GT » annexe 11 du guide académique post 3^e

Pour une candidature vers une 1^{re} technologique, utilisation de la « fiche de candidature Passerelle » Annexe 6 du guide académique accès 1^{re}

Nom de l'élève:

Prénom :

Résultats scolaires

Disciplines	Français*	Histoire- Géo*	LV1*	Maths*	Sciences*	Enseignement t Pro.	Arts plast.(1)	EPS(2)
Moyennes des notes								

Inscrire NN (Non Noté) pour toutes notes manquantes. (1)(2) A renseigner en cas de demande de 2^{de} professionnelle *notes pour l'accès en 1^{re} techno.

- **Pour les élèves de 2^{de} GT, 2^{de} professionnelle et terminale CAP :**
Saisie des notes de l'année en cours. Aucune évaluation du socle commun n'est à saisir (attribution automatique de 40 points par composante).
- **Pour les élèves de 1^{re} :**
Saisie des notes de 2^{de} GT ou 2^{de} Pro. Aucune évaluation du socle commun n'est à saisir (attribution automatique de 40 points par composantes).
- **Pour les élèves de la MLDS :**
Saisie des notes de français, mathématiques et technologie (à renseigner dans enseignement pro)

Vœux du candidat

Ordre des vœux	Spécialité ou série	Etablissement demandé ou CFA (1)	Avis du chef d'établissement (2)
			1 valeur pour chaque vœu barème avec note
1	Code vœu* :	Internat <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
2	Code vœu* :	Internat <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
3	Code vœu* :	Internat <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
4	Code vœu* :	Internat <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
5	Code vœu* :	Internat <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

* Code vœu, renseigné par l'établissement d'origine.

(1) Un vœu vers un CFA précis implique que les coordonnées des parents sont communiquées au CFA. Tout vœu d'apprentissage nécessite de contacter dès que possible le CFA pour débiter la recherche d'une entreprise.

(2) avis du chef d'établissement : **A renseigner par l'établissement d'origine**, pour élèves de 2^{de} pro famille de métiers vers la 1^{re} pro de la même famille de métier
ATTENTION : des formations organisent des recrutements particuliers : voir en post 3^e dans « Guide académique des procédures d'affectation post 3^e » annexes 2 et 3 et « Guide académique procédures d'affectation en 1^{re} professionnelle/BMA/1^{re} technologique » pour la 1^{re} STMG ESABAC à Rennes J. Macé.

-Les candidatures d'élèves hors académie ne sont retenues qu'en cas de déménagement justifié de la famille.
-Les élèves admis devront confirmer leur inscription à l'établissement d'accueil dès réception de la notification.

Les copies de cette fiche et du récapitulatif de saisie de vœux seront transmises à La DSDEN du département du 1^{er} vœu au plus tard pour **le 6 juin 2024**.**Adresse des divisions des élèves dans les DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education nationale)**DSDEN 22 - ce.divel22@ac-rennes.frDSDEN 29 - ce.divel292@ac-rennes.frDSDEN 35 - divel35-affelnetlycee@ac-rennes.frDSDEN 56 - ce.divel56-1@ac-rennes.fr**Signature du candidat majeur
ou de son représentant légal****Date et signature du chef d'établissement****Mentions légales :**Consultables en ligne sur le site <http://www.ac-rennes.fr> (rubrique : « Vie de l'élève » / « Orientation » / « Affectation dans le secondaire »)

Arrêté du 24 novembre 2023 portant création par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Affelnet lycée »

NOR : MENE2327997A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/11/24/MENE2327997A/jo/texte>

JORF n°0304 du 31 décembre 2023 Texte n° 53

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : dpd@education.gouv.fr - 110 rue de Grenelle 75357 Paris Cedex 07

Coordonnées du délégué à la protection des données de l'académie : dpd@ac-rennes.fr